

Conditions Générales de Vente

Désignation

La société **amenity** désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 4 rue du Château à Tourcoing, en France. La société **amenity** met en place et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, ainsi que des coachings individuels ou des ateliers collectifs.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société **amenity** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Nos obligations

1. Nous nous engageons à réaliser les programmes conformément aux objectifs précisés avec nos clients. Le client et le consultant s'engagent à informer tous les participants et/ou consultants opérationnels de ces objectifs.
2. Nous nous engageons à former, coacher et conseiller personnellement les participants, en fonction de leurs capacités réelles.
3. Nous nous engageons à utiliser une méthode pragmatique, exigeante, stimulante et motivante pour les participants.
4. Nous nous engageons à une discrétion absolue tant en ce qui concerne les participants que les clients.
5. Nous nous engageons à informer nos clients de toutes les circonstances qui pourraient nuire au succès du programme, conformément à la déclaration discrétionnaire de la clause 4.

Force majeure

Nous nous engageons à respecter strictement les dates convenues, sauf cas de force majeure où le remplacement du consultant s'avère nécessaire.

Devis et attestations

Pour chaque prestation, la société **amenity** s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Dans le cas d'un projet intra-entreprise, chaque formation sera facturée dans sa totalité, directement auprès du client, à l'issue du 1^{er} jour de la formation.

En dehors des formations, nos prestations sont facturables mensuellement, après réalisation.

Le paiement est à effectuer au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.



Dans le cas d'une formation interentreprises, l'inscription sera définitive à réception de l'acompte correspondant à 50 % des frais de participation. Le solde devra être réglé avant la première journée du training.

Les frais d'une formation peuvent changer (augmenter) dans les circonstances suivantes :

1. Si les ressources appropriées (consultants) pour le programme ne sont pas disponibles dans les délais demandés par le client
2. Si le client reporte un programme et que les dates initialement prévues ne peuvent donc pas être maintenues
3. Et si, en raison des circonstances susmentionnées, des consultants avec une plus grande séniorité doivent être affectés au programme.

Prise en charge

Si elle le souhaite, l'entreprise cliente pourra faire une demande de remboursement de tout ou partie des sommes engagées auprès de son OPCO. Dans ce cas, la demande doit être effectuée et l'accord doit être obtenu avant le démarrage de la formation.

Dans tous les cas, l'intégralité des coûts de formation sera facturée en direct au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation intra-entreprise

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société **amenity** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail. Aussi, **amenity** remboursera à l'entreprise les sommes indûment perçues de ce fait.

Si l'entreprise résilie par anticipation 20 jours ou plus avant la date de démarrage de la formation, aucun paiement ne sera dû.

Dans le cas tout à fait exceptionnel où la résiliation interviendrait moins de 20 jours avant la date prévue de démarrage du stage, 50% des sommes prévues au titre de l'animation planifiée resteront acquies à titre de dédit. A moins de 5 jours, 100% des sommes prévues seraient dues sans versement d'indemnités complémentaires.

Les montants versés à titre de dédit ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Transfert pour les formations interentreprises

1. Une inscription peut être transférée gratuitement par le client à une autre formation jusqu'à six semaines avant le premier jour de formation, à condition que la nouvelle formation pour laquelle l'inscription est effectuée commence dans un délai d'un an après la date du transfert.
2. En cas de transfert dans les six semaines précédant le premier jour de formation, 100 % des frais sont facturés pour la formation pour laquelle l'inscription a eu lieu initialement. Pour l'inscription à la nouvelle formation, les frais suivants sont facturés :
 - 2.1. en cas de transfert entre six semaines et une semaine avant le début de la formation : 50% du tarif de la nouvelle formation
 - 2.2. en cas de transfert ultérieur ou en cas d'absence le premier jour de formation : 100% du tarif de la nouvelle formation.
3. Jusqu'à deux semaines avant le début de la formation, le client peut inscrire gratuitement un remplaçant pour la formation initiale.

Report ou annulation des formations interentreprises

Si le nombre de participants aux formations interentreprises n'est pas suffisant pour atteindre le nombre minimum requis pour un groupe de formation, **amenity** s'engage à en informer le client et à discuter des alternatives au plus tard trois semaines avant le premier jour de formation, avec l'une options suivantes :

1. Reporter le début de la formation d'un ou deux jours de formation et prévoir un ou deux nouveaux jours à la fin de la formation.
2. Annuler la formation. Si possible, une formation alternative ou un lieu différent sera proposé. En cas d'annulation par **amenity**, les frais de formation payés seront remboursés au client.
3. Aucune indemnisation n'est due au client en cas de report ou d'annulation intervenu conformément à la présente clause.

Présence

1. La présence au premier jour de formation est obligatoire afin de pouvoir suivre le programme de formation dans le groupe concerné. En cas d'absence le premier jour de formation, la réinscription peut avoir lieu dans un nouveau/autre groupe. Pour les formations interentreprises, les conditions de transfert/annulation s'appliqueront selon les clauses « Transfert pour les formations interentreprises » et « Report ou annulation des formations interentreprises ».
2. Le participant reste membre du groupe dans lequel il a débuté.
3. Changer de groupe ou rattraper les jours manqués dans un autre groupe n'est pas autorisé.

Certificat

Comme preuve de participation réussie, nous pouvons délivrer aux participants une attestation, en fonction du type de formation, dans les conditions suivantes :

1. pour une formation d'une durée maximale de trois jours, le participant devra assister à tous les jours
2. pour une formation de quatre jours ou plus, le participant peut s'absenter au maximum pendant une journée de formation
3. le participant a démontré des résultats concrets sous forme de rapport oral/écrit
4. le participant a participé positivement et activement au projet/programme
5. le participant s'est préparé à la formation conformément aux demandes de préparation reçues.

Programme et animation des formations

Dans le cadre de formations en collectif, la présence à la première journée de training est indispensable pour pouvoir poursuivre le cycle. La participation à un cycle de formation suppose un cheminement pédagogique spécifique et entraîne l'obligation de suivre dans l'ordre et aux dates prévues toutes les journées de cours. Tout stage commencé est facturé intégralement.

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Nous nous engageons à entraîner les participants de manière individuelle et conformément à leurs possibilités effectives. Nous nous engageons aussi à respecter une discrétion absolue tant vis-à-vis des participants que vis-à-vis des clients.

Nous nous engageons aussi à attirer l'attention de nos clients, en temps voulu, sur toutes données qui pourraient compromettre le succès de notre collaboration - sous réserve du respect de discrétion mentionné ci-dessus.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société **amenity**. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

1. **amenity** se réserve tous les droits d'auteur ainsi que tous les autres droits de propriété intellectuelle sur toute la documentation et le matériel (y compris les logiciels) qu'elle fournit au client. Le client obtient le droit non exclusif d'utiliser la documentation et le matériel au sein de son organisation et uniquement par les participants inscrits au programme de formation en question. Concernant les supports de formations et/ou les résultats des prestations développés par **amenity** à la demande particulière du client, **amenity** peut accorder au client, par contrat complémentaire, un droit exclusif d'utilisation des supports et/ou résultats.
2. Le client ne peut pas reproduire, divulguer ou modifier (une partie de) la documentation et le matériel mentionnés ci-dessus sans le consentement préalable d'**amenity**. Sans l'accord préalable d'**amenity**, le client ne peut pas réaliser d'enregistrements visuels ou audio (d'une partie) d'un programme.
3. **amenity** garantit que les matériels destinés aux cours de formation, les résultats des services qu'elle a produits et/ou leur utilisation ne portent pas atteinte à des droits de propriété intellectuelle de tiers, et que l'utilisation de ces matériels et/ou résultats ne porte pas atteinte aux droits de tiers.
4. Si **amenity** a produit des matériaux pour des formations à la suite de conceptions, dessins et/ou autres instructions fournis par le client, le client garantit que l'utilisation de ces éléments, pour la production de nouveaux matériaux et /ou résultats, ne portent pas atteinte aux droits (de propriété intellectuelle) de tiers.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société **amenity** sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société **amenity** et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Lille.